



RESPECT DES INSTANCES PARITAIRES !

Les 5 600 agents du Conseil Général de Seine- Maritime, au service du public, ont besoin d'un véritable « dialogue social » !

Les syndicats CFDT, CGT, et SUD du Conseil Général de Seine-Maritime vous informent que leurs représentants élus du personnel ne siégeront pas au Comité Hygiène et Sécurité convoqué le 16 mai prochain.

En effet, depuis des mois, nous alertons la Collectivité sur l'importante dégradation du fonctionnement des instances paritaires, pourtant indispensables pour garantir « un véritable dialogue social ».

Aujourd'hui la collectivité nous impose un Comité d'Hygiène et Sécurité (le 1^{er} de l'année...) avec un ordre du jour extrêmement dense permettant à peine le survol des sujets traités, et ce sur un temps très court. Les élus en charge d'une collectivité de plus de 5600 agents ne doivent-ils pas se donner les moyens de travailler avec les représentants du personnel dans le respect des instances statutaires.

Pourtant, les questions des représentants du personnel ne sont pas « sans importance » : demandes d'enquêtes du Comité Hygiène et Sécurité suite à des alertes pour danger grave et imminent, demandes d'enquêtes suite à des suicides ou tentatives de suicide d'agents restées sans réponse ; réorganisations unilatérales des services, des effectifs, des missions ; exposition possible d'agents à l'amiante ; document unique d'évaluation des risques toujours pas finalisé.... **Quant aux réponses ???**

En ce qui concerne ces demandes d'enquêtes CHS suite à des alertes du CHS pour des dangers graves et imminents, à ce jour, et malgré l'obligation légale, aucune réponse concrète n'a été apportée par la collectivité aux représentants du personnel élus au CHS.

Les autres questions n'ont pas plus de réponses...Par exemple, si nous reprenons le dernier CHS du 8 novembre 2010, (il y a déjà plus de six mois)

▪ **Déplacement hors HDD des agents d'entretien – conditions pour les personnes en poste isolé :**

« Cette demande fera l'objet d'une réponse écrite ». **Toujours en attente !**

▪ **Plan de formation hygiène et sécurité**

« Le DGS ne s'oppose pas » à un travail partenarial s'il s'avérait nécessaire d'y apporter des adaptations ou améliorations (contenu, finalité, objectifs...). A cet effet, il a été proposé de présenter aux organisations syndicales le bilan qui sera dressé à l'issue de la session de formation « comprendre et analyser les situations de stress au travail ».

Une communication des actes du colloque national sur le thème du management du stress, qui a eu lieu à l'Hôtel du Département, sera faite aux représentants du personnel, dans la mesure du possible s'agissant d'un colloque organisé au niveau national. **Aucune communication n'a été faite !**

▪ **Procédure accueil santé sécurité et guide santé sécurité au travail**

A l'occasion de l'examen de ce guide, a été confirmée une présentation d'un bilan du document unique au cours du premier trimestre 2011. **Aucune présentation !**

▪ **Bilan quadriennal des vérifications réglementaires périodiques des installations techniques des bâtiments départementaux**

Un bilan sur le fonctionnement des 85 ascenseurs de la collectivité sera proposé lors d'un prochain CHS. **Toujours rien !**

A l'occasion de l'examen de ce point, a été actée la présentation d'un bilan en CHS des exercices d'évacuation incendie réalisés dans des sites hors HDD. **Pas de présentation !**

▪ **Amiante** La demande d'élargissement du dispositif risque amiante aux autres agents de la collectivité, et notamment aux agents techniques des collèges a été actée. **Pourtant rien n'est fait !**

▪ **Commission de réforme interne :**

Une demande d'information sur sa composition, son fonctionnement, son rôle, le suivi des dossiers qui y sont présentés, a été présentée par les représentants du personnel. **Aucune réponse !!**

▪ **Problème de température au Château de Martainville**

La Direction du Domaine Départemental, déjà saisie de cette question, a indiqué que l'entreprise prestataire de la maintenance de la chaufferie est intervenue pour modifier la courbe de chauffe. Une étude pour le remplacement du chauffage est en cours. **Pourquoi et Quand ?**

▪ **Demande de rayonnages à l'agence des Routes de Saint Romain**

Il a été souligné que la réalisation des travaux dans cette agence, terminés depuis peu, pouvaient être un obstacle à l'installation de ces rayonnages.

La question sera vue. **Quand ?**

Pour ce prochain CHS, aucune réponse n'est apportée sur ces sujets

Les missions de service public qui doivent être garanties par notre Collectivité, et les agents publics chargés de leur mise en œuvre méritent mieux que ce simulacre de dialogue social !

Il est nécessaire que des conditions décentes soient mises en œuvre pour que se tiennent les instances, afin de garantir de vrais débats et de vraies réponses :

- nous demandons que le temps nécessaire soit pris pour aborder l'ensemble des questions qui concernent le personnel et ses missions de service public ; nous refusons de siéger en pointillés.
- nous demandons que les ordres du jour des instances statutaires soient à la hauteur des enjeux de la Collectivité : nous n'acceptons pas que la Collectivité présente la majorité des points « pour information », écartant ainsi tout débat contradictoire et tout vote.
- nous voulons, enfin que, pour le moins, la Collectivité mette en œuvre les engagements pris lors des précédentes instances paritaires.

Les menaces qui pèsent sur le devenir, l'organisation et l'emploi dans les services publics départementaux, par les réformes en cours ou à venir, nécessitent un minimum de respect de ces instances et des représentants du personnel élus. La tenue de telles instances, concernant quelques 5600 agents et leurs conditions de travail, doit mobiliser les élus politiques, qui sont nos employeurs.

Nos trois organisations syndicales revendiquent de véritables réunions des instances paritaires soit à minima 8 journées par an (3 journées Comité Technique Paritaire, 3 journées Comité d'Hygiène et Sécurité, 2 journées pour les CAP).

Elles revendiquent que des réponses concrètes soient apportées aux questions des agents mais surtout que les engagements de la collectivité soient mis en œuvre au plus vite.

Rouen, le 16 mai 2011